



COMMUNE DE  
**Gibloux**

## **Séance du Conseil général du 6 octobre 2022**

### **Message du Bureau du Conseil Général**

---

**Proposition selon l'art. 47 du Règlement du Conseil général (RCG) M. Léo Bulliard demandant une subvention des titres de transport des jeunes en formation (16 août 2022)**

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

En date du 16 août 2022, M. Léo Bulliard a fait part de la proposition citée ci-dessus.

Vous trouverez en annexe le texte de la proposition.

**Le Bureau du Conseil général préavise cette proposition de recevable.**

Farvagny, le 13 septembre 2022

Le Bureau du Conseil général

## **Proposition - Subvention des titres de transport des jeunes en formation**

La Commune de Gibloux proposerait de prendre à sa charge un tiers de l'abonnements Frimobil pour chaque jeune en formation (études ou apprentissage) domicilié·e dans la Commune de Gibloux et jusqu'à ses 25 ans révolus qui en ferait la demande. La Commune pourrait simplement communiquer ce service via le site internet et une annonce dans le journal communal. Une information pourrait également apparaître sur la lettre concernant la majorité civique. Une telle mesure permet d'encourager les jeunes à privilégier les transports publics et à alléger les charges des familles et/ou des jeunes en question.

La Commune de Corminbœuf propose ce service depuis plusieurs années. Elle prend en charge le tiers de l'abonnement annuel jusqu'à Fribourg (zones 10-11). Chaque année, 100 à 120 demandes sont adressées à l'administration communale corminoise<sup>1</sup>. En s'inspirant de la démarche mise en place par Corminbœuf, il suffirait au jeune de remettre la quittance de l'abonnement ainsi que l'attestation de formation ou le contrat d'apprentissage à l'administration communale de Gibloux. La Commune de Granges-Paccot accorde elle une subvention de 200.- CHF par année ou de 15.- CHF par mois aux jeunes de moins de 25 ans et sur présentation d'une attestation de formation ou de cours et de l'abonnement Frimobil ou d'un abonnement général payé par l'usagé·e<sup>2</sup>. Cette prestation est également proposée aux personnes au bénéfice de prestations complémentaires.

Afin de chiffrer l'application d'une telle proposition, il est possible d'effectuer une projection. En 2020, Corminbœuf avait une population permanente de 2'794 personnes alors que Gibloux en comptait 7'622. Proportionnellement, la Commune de Gibloux pourrait recevoir entre 270 et 330 demandes annuellement. Un maximum serait fixé à 5 zones. Cette limitation permet à chaque jeune de la Commune de rejoindre Fribourg, Bulle ou Romont peu importe son village de résidence. Un abonnement annuel pour 5 zones coûte actuellement 1'269.- CHF<sup>3</sup> ; la Commune de Gibloux prendrait donc en charge maximum 423.- CHF par jeune. Ce maximum ne concerne que les jeunes de l'ancienne Commune du Glèbe devant se rendre à Fribourg et ceux de Corpataux, Magnedens et Illens devant se rendre à Bulle ou à Romont. Un jeune de ces trois derniers villages qui doit se rendre à Fribourg pour sa formation devrait déboursier 765.- CHF, ce qui correspond à un abonnement pour 3 zones tarifaires. Dans ce cas la Commune prendrait 255.- CHF à sa charge. En prenant une moyenne de 300 demandes avec une prise en charge du tiers d'abonnement 4 zones (339.- CHF), une telle opération coûterait 101'700.- CHF.

Léo Bulliard  
13 août 2022

---

<sup>1</sup> Information transmise par Mme Chantal Marchioni, boursière communale de Corminbœuf.

<sup>2</sup> Commune de Granges-Paccot, subvention des titres de transport, <https://www.granges-paccot.ch/subventiontransport>, consulté le 13 août 2022.

<sup>3</sup> <https://frimobil.ch/produits-tarifs/abonnements>, consulté le 30 juillet 2022.